



Envoyé en préfecture le 11/05/2020
Reçu en préfecture le 11/05/2020
Affiché le 22/05/2020
ID : 022-200056703-20200505-DB20200504-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2020-05-04

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle BOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Lactitia MORIN, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN
Louis BOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS
Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY
Guénaèle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND
Nicole LE LANNON donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL
Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU
Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE
Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM
Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT(S) / EXCUSÉ : Yannick GULLOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel CHEVE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 43

4) Cession d'un délaissé de voirie Rue des 7 fontaines :

Rapporteur : Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme

Par délibération du 6 mars 2020, le Conseil Municipal adoptait le principe de cession d'un délaissé de voirie d'une surface d'environ 125 m² situé devant la propriété de Monsieur Perrousseau au 31 rue des 7 Fontaines au prix de 1€/m² (suivant l'estimation des domaines).

Or, Monsieur Perrousseau vend une partie de sa propriété à Madame Toldo et Monsieur Le Corre qui acceptent d'acheter la partie du délaissé limitrophe au bâti en cours d'acquisition aux mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 11/05/2020

Reçu en préfecture le 11/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 022-200056703-20200505-DB20200504-DE

Par conséquent et selon le plan du géomètre joint, la Ville de Pordic vend à Monsieur Perrousseau 61 m², et à Madame Toldo et Monsieur Le Corre 86 m².

Il est rappelé que le délaissé de voirie ne présente aucun intérêt pour la Ville. Il est déjà entretenu par le propriétaire.

Les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- o D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents aux conditions précitées.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

